



# E:KOD

L'ÉCOLE DES MÉTIERS DU DIGITAL

# GO FOR I.T.\*

\*Lancez-vous dans le digital

## FORMATION EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



CCI LE MANS  
SARTHE

# RECRUTER EN CONTRAT DE PRO ? C'EST PENSER L'AVENIR !

**Vous êtes employeur et vous souhaitez embaucher en contrat de professionnalisation ?**

EKOD vous accompagne dans votre démarche.

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, C'EST QUOI ?

- C'est un contrat de travail à durée déterminée (ou CDI) qui alterne période de formation et période en entreprise. Il permet l'obtention d'une qualification reconnue (diplôme ou titre professionnel RNCP ou VISA).
- Sont concernés :
  - Les jeunes de 16 à 25 ans
  - Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (sous conditions, à confirmer auprès de Charlotte JOSEPH et de votre OPCO)
  - Les entreprises du secteur privé
- **Vous bénéficiez d'une exonération minime des cotisations patronales.**
- Vous rémunérez le jeune selon son âge et le niveau du diplôme en préparation (voir ci-dessous)

### Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation

Age	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins <b>55 %</b> du SMIC	Au moins <b>65 %</b> du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins <b>70 %</b> du SMIC	Au moins <b>80 %</b> du SMIC
26 ans et plus	<b>Au moins le SMIC</b> ou <b>85 %</b> du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	<b>Au moins le SMIC</b> ou <b>85 %</b> du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

SMIC = 1539,42 € brut mensuel au 1er janvier 2020

(1) Les montants des rémunérations sont majorés, entre deux tranches d'âge, à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans. (art. D. 6222-34)

(2) ou du salaire minimum conventionnel dans la branche professionnelle correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC

- L'alternant a un statut de salarié au sein de votre entreprise.
- Le contrat de professionnalisation est assorti d'une **période d'essai d'un mois.**



## **VOUS RECHERCHEZ DES PROFESSIONNELS QUI :**

- Maîtrisent les technologies actuelles dans le domaine
- Travaillent en équipe et connaissent les méthodes agiles
- Sont rapidement opérationnels

## **DES FORMATIONS EN INFORMATIQUE OU EN COMMUNICATION DIGITALE**

- **Gestionnaire en Maintenance et Support Informatique**  
>Titre RNCP de niveau 5 délivré par CESI - 24 mois de formation en alternance
- **Technicien Systèmes et Réseaux**  
>Titre RNCP de niveau 5 délivré par CESI - 24 mois de formation en alternance
- **Webconcepteur**  
>Titre RNCP de niveau 5 délivré par CESI - 24 mois de formation en alternance
- **Chef de Projet Communication Digitale**  
>Titre RNCP de niveau 6 délivré par CESI - 12 mois de formation en alternance
- **Développeur Intégrateur Designer**  
> Titre RNCP de niveau 5 délivré par le CNAM - 20 mois de formation en alternance  
> Formation réservée aux demandeurs d'emploi avec 3 mois de POEI et 17 mois d'alternance

## **RECRUTER EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, COMMENT ÇA MARCHE ?**

- **Vous recherchez un candidat ?**  
EKOD peut vous transmettre des candidatures répondant à vos souhaits, définis au préalable avec notre service
- **Vous avez sélectionné votre candidat ?**  
Prenez contact avec nous pour son inscription

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

[www.ekod.school](http://www.ekod.school)

## **CONTACTEZ-NOUS**



**Julie HACAULT, Responsable EKOD**

[Julie.hacault@lemans.cci.fr](mailto:Julie.hacault@lemans.cci.fr)

**02 43 21 00 09 / 06 32 49 61 67**



**Charlotte JOSEPH, Conseillère Relation Entreprises et Jeunes EKOD**

[Charlotte.joseph@lemans.cci.fr](mailto:Charlotte.joseph@lemans.cci.fr)

**02 43 21 00 24 / 06 40 54 74 73**

**POUR METTRE EN PLACE LE CONTRAT,  
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE OPCO**